



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article419>

La juridiction prud'homale en danger !

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 17 décembre 2013

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Exigeons la tenue des élections prud'homales.

Les Conseillers Prud'hommes sont des juges élus tous les 5 ans. Ils sont 14 500 répartis en 209 Conseils de Prud'hommes sur tout le territoire national.

Ils sont une force inestimable pour les salariés qui veulent obtenir réparation d'un préjudice qu'ils ont subi de la part de leur employeur. C'est pour cette raison qu'ils font l'objet d'attaques incessantes visant à rendre la juridiction prud'homale de plus en plus difficile d'accès aux salariés et la moins contraignante possible pour les employeurs.

C'est dans cette logique que le Gouvernement, par la voix de son Ministre du Travail, vient de décider de supprimer les élections des Conseillers Prud'hommes prévues d'ici fin 2015.

C'est tout simplement inadmissible ! *En savoir plus avec le tract de l'Union Locale CGT d'Arles :*

[\[élections prud'homales CGT Arles 17.12.13 - PDF - 85.9 ko\]](IMG/pdf/election_prud_homale.pdf) **élections prud'homales CGT Arles 17.12.13**

Avec la CGT, j'exige la tenue des élections prud'homales au suffrage universel dans les meilleurs délais et je signe la pétition en ligne :

>

/>

Ou à l'aide de la pétition ci-jointe à imprimer, faire signer autour de soi et retourner à l'Union Locale CGT d'Arles.

[\[pétition élections prud'homales 17.12.13 - PDF - 252.4 ko\]](IMG/pdf/PETITION1_pour_les_elections_prud_homales.pdf) **pétition élections prud'homales 17.12.13**

[Lire le compte-rendu de la réunion du Conseil Supérieur de la Prud'homie \(CSP\) qui s'est tenue le 17 décembre...ou les raisons de poursuivre la mobilisation !](#)